



Les caractéristiques du lieu ainsi que les particularités de l'aménagement sont à vérifier.

PLANCHER

Vérifier qu'il est propre, sans dommage, dépourvu de liquide, dégagé, sans obstacle, sans risque de glissade ou de trébuchement

oui non na

VOIE DE CIRCULATION

Vérifier qu'elle est accessible

oui non na

Et particulièrement :

- délimitée, si possibilité d'une collision humain/équipement
- un miroir aux intersections, si possibilité d'une collision humain/équipement
- un espace libre de 2 m de hauteur
- un espace libre de 1,2 m de largeur
- les fils ou tuyaux installés à l'extérieur de la voie de circulation

CONDITION GÉNÉRALE

Vérifier que l'accès au local est en bon état, déglacé, déneigé, dégagé, que le local est en bonne condition, sans dommage, sans fuite d'eau, sans moisissure, avec un éclairage adéquat, avec température confortable, avec ventilation, sans possibilité de chute, que les escaliers sont munis de main courante, que les zones comportant un danger sont identifiées

oui non na

Et particulièrement :

- un plan d'urgence affiché et qui comprend :
 - les points de rassemblements
 - les consignes pour l'évacuation
 - la localisation des trousse de premiers soins
 - les consignes pour contacter les personnes-ressources
- un système d'éclairage d'urgence présent et fonctionnel
- des trousse de premiers secours complètes et disponibles
- un secouriste, s'il y a la présence de moins de 50 personnes
- un préposé aux premiers soins, s'il y a la présence de plus de 50 personnes et un préposé supplémentaire pour chaque centaine ou fraction de centaines
- un endroit déterminé où donner les soins, s'il y a plus de 100 personnes
- un préposé aux premiers soins affecté uniquement à une situation qui présente des risques
- (cascade, effets spéciaux, arme à feu, présence d'animal, aéronef, en région éloignée, près/sur l'eau)

SORTIE DE SECOURS

Vérifier que la distance entre un point quelconque du bâtiment et l'issue la plus près ne dépasse pas 25 mètres lorsqu'il n'y a pas d'extincteurs automatiques (gicleurs) ou 45 mètres s'il y a présence d'extincteurs automatiques, que peu importe la position dans le bâtiment, il est possible de voir une signalisation qui permet de percevoir la direction à suivre pour accéder à une sortie de secours

oui non na

Et particulièrement :

- au moins 2 sorties de secours menant directement à l'extérieur
- être clairement identifiée
- être bien éclairée
- être fonctionnelle
- être accessible
- être dégagée
- être déverrouillée

SÉCURITÉ INCENDIE

Vérifier particulièrement :

- la présence d'un système de détection incendie fonctionnel
- la présence d'un système d'extinction (gicleurs ou extincteurs) incendie fonctionnel
- des extincteurs accessibles, visibles, fonctionnels, sans dommage, à proximité du lieu de travail, accrochés, appropriés à la nature du danger :
 - A bois, tissu, papier
 - B liquides inflammables, graisse, essence
 - C appareils électriques
 - D métal
- des extincteurs en nombre suffisant
- des boyaux incendies accessibles
- des gicleurs dégagés d'au moins 45 cm

oui non na

CONDITION PARTICULIÈRE

Vérifier que lors de travaux spécifiques (soudage/coupage, utilisation de produits dangereux, installation au gaz propane, utilisation d'une génératrice, présence de fumée, menuiserie, peinture, moulage, sculpture) les conditions particulières sont en place :

oui non na

- des extincteurs additionnels
- un système de détection (fumée, gaz, ...) est présent et fonctionnel
- la zone de travail est délimitée
- absence de matériel combustible dans la zone de travail
- l'accès est restreint
- les travaux spécifiques ne sont pas localisés à proximité l'un de l'autre

Note

Date : _____

Complétée par : _____